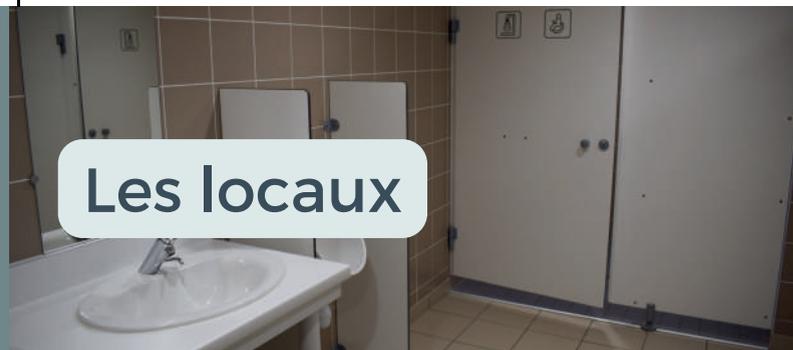


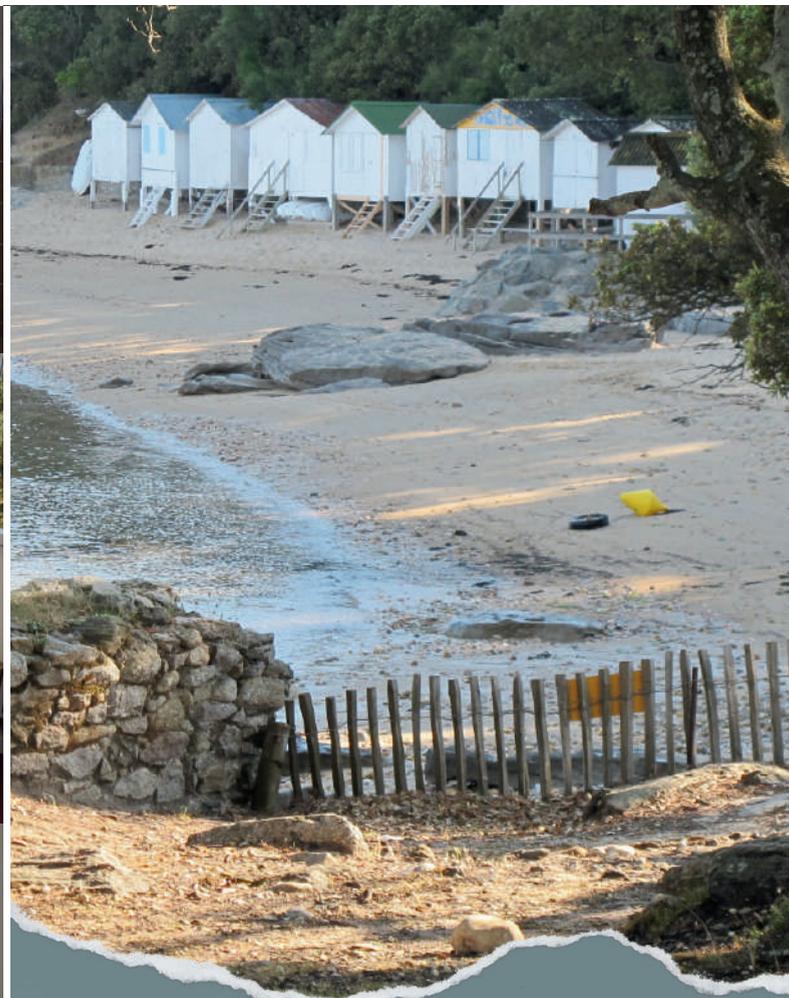
Les locaux



Ecolabel européen

Le centre des Lutins est certifié ecolabel européen.

Merci de respecter les engagements écologiques mise en place par le centre.



RENSEIGNEMENTS

02 51 39 46 83
groupes@laligue85.org
www.laligue85.org

- Centre Les Lutins -
22 allée des Arbousiers
85 330 Noirmoutier en l'île

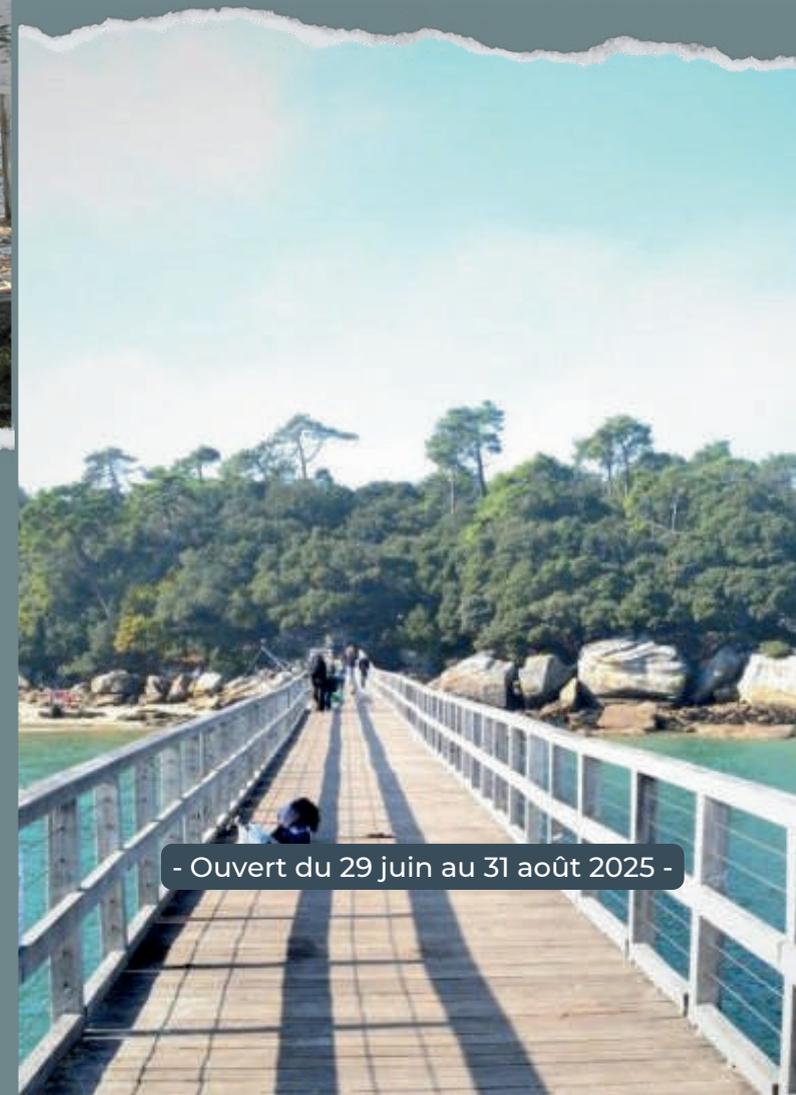


Avec le soutien de la commune de Noirmoutier en l'île pour l'accueil des saisonniers



LES LUTINS

CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR
TRAVAILLEURS SAISONNIERS
NOIRMOUTIER EN L'ÎLE



- Ouvert du 29 juin au 31 août 2025 -

LOGEMENTS

90 lits _ chambres doubles

Chambres de 20m2 meublées et équipées

- Lits, couettes, oreillers, draps...
- Table et chaises
- Espace de rangement
- Réfrigérateur
- Lavabos
- Étendoirs
- Douches et WC dans les chambres ou en commun (Linge de toilette non fourni)

ESPACES VIE COMMUNE SALLE DE RESTAURATION

- Four à micro-ondes
- Cafetières
- 1 kit vaisselle/personne
- Plaques électriques - four

Une salle détente avec TV

Wifi gratuit dans tout l'établissement

Autres :

- Lave-linge
- Tables et fers à repasser à disposition
- Ménage assuré dans les parties communes
- Gardien de nuit de 23h00 à 7h00.
- Présence d'un gestionnaire pendant la journée.

TARIFS

HÉBERGEMENT EN CHAMBRE DE 2 PERSONNES

Nuitée: **13 €/personne**



VOUS ÊTES EMPLOYEUR

Vous recrutez un saisonnier majeur et vous recherchez un hébergement pour le loger :

1. Pour réserver un lit (chambre de 2 pers.), vous prenez contact avec le Service Réservations au 02 51 39 46 83
2. Vous devez fixer avec votre salarié ses dates d'arrivée et de départ (elles peuvent être différentes des dates de son contrat de travail). Vous établissez votre demande de réservation par l'envoi du bulletin de réservation à la Ligue de l'enseignement de Vendée.
3. Vous signez un contrat avec La Ligue de l'enseignement - F.O.L. Vendée. Vous versez un acompte de 30% du montant total (*Info'Ursaff : Cette mise à disposition de lit ne donne pas lieu à un décompte d'avantage en nature logement pour l'employeur.*)
4. Chaque fin de mois, vous recevrez une facture pour le règlement des loyers. Information : Priorité sera donnée au contrat de réservation de longue durée (+ de 3 semaines).

VOUS ÊTES SAISONNIER

Vous êtes majeur, avez trouvé un emploi pour la saison mais vous n'avez pas de logement :

1. Vous indiquez à votre futur employeur qu'il a la possibilité de réserver un lit au centre d'hébergement «Les Lutins».
2. En cas d'accord de sa part et de disponibilité au centre d'hébergement, vous devez fixer avec votre employeur vos dates d'arrivée et de départ du centre d'hébergement.
3. Un contrat d'hébergement est signé entre La Ligue de l'enseignement - F.O.L. Vendée et l'employeur qui règle tous les mois les loyers. *Attention : Seul l'employeur décide s'il prend en charge ce loyer ou s'il le déduit en partie ou en totalité de votre salaire.*
4. Si vous prenez en charge la totalité des loyers, vous pouvez faire une demande auprès de la CAF de votre département pour bénéficier de l'Allocation Logement (sous conditions).
5. A votre arrivée au centre d'hébergement, vous établissez un état des lieux de votre chambre avec le gestionnaire et signez le règlement intérieur.

INFORMATIONS INSCRIPTIONS

Merci de fournir les documents suivants :

- Photocopie d'une pièce d'identité par mail
- Un chèque de caution de 150 €
- Une attestation d'assurance responsabilité civile liée à l'occupation occasionnelle des locaux situés (cf adresse du centre)

Les réservations ne peuvent être faites que par l'employeur qui reste garant du paiement des loyers et des dates de réservation.